

## Antiquités nationales

M. Christian GOUDINEAU, professeur

### I. COURS

Ayant clos l'année dernière le cycle consacré aux problèmes historiographiques, nous avons choisi de traiter un sujet totalement différent qui nous a été inspiré par l'actualité, à savoir les événements survenus en Irak. Comme souvent, et même si comparaison n'est pas raison, il est possible de rapprocher des faits très éloignés dans le temps. Lorsque Jules César s'est lancé en Gaule intérieure, il a allégué les dangers que faisait courir la migration des Helvètes en 58 avant J.-C. Il lui fallut sept années pour remporter à Alésia une victoire qui mettait (à peu près) fin à ses campagnes, la Gaule (au sens où il l'avait définie, à l'ouest du Rhin) ayant perdu l'essentiel de ses forces vives. Mais, comme nous le voyons aujourd'hui, après avoir vaincu l'ennemi, il reste à savoir ce que l'on va faire du pays qui vient d'être conquis : le pacifier, l'intégrer — mais comment ?

En parcourant la bibliographie, nous nous sommes rendu compte que ce sujet n'avait pas été traité avec précision. La plupart des livres d'histoire passent très vite sur la période qui va de la fin de la guerre des Gaules à la réorganisation qu'Octave-Auguste, deux ou trois décennies plus tard, imposera à l'ensemble conquis par César, le divisant en quatre provinces : Narbonnaise, Lyonnaise, Aquitaine, Belgique. Il est vrai que la période n'est pas facile à aborder : les textes sont rares, l'épigraphie a peu près inexistante, les vestiges archéologiques difficiles à dater.

Donc, notre propos s'est focalisé sur la question : après Alésia, après avoir remporté une bataille décisive, comment César a-t-il agi ?

C'est le livre VIII du *Bellum Gallicum* qui apporte les premières réponses, puisqu'il est consacré aux années 51 et 50. Rappelons qu'il a été rédigé non par César lui-même mais par son collaborateur Hirtius plusieurs années après les événements (soit en 44, après la mort de César, soit début 43, avant celle de Hirtius). Ce livre VIII fait état de quatre types d'opérations :

1. des expéditions punitives contre les Bituriges et les Carnutes (chez qui avait débuté l'insurrection de 52). Hirtius emploie le mot *terror*, qui doit amener les récalcitrants à accepter la paix ;

2. des opérations plus ou moins importantes contre les peuples qui n'avaient pas participé à l'armée dite « de secours » et n'avaient donc pas été vaincus à Alésia : les Bellovaques et les Trévires ;

3. deux campagnes réglèrent les ultimes soulèvements, celui du Picton Dumna-cos, celui du Sénon Drappès et du Cadurque Luctérios — lequel se termine à *Uxellodunum* (dont les fouilles récentes prouvent définitivement la localisation au Puy d'Issolud) ;

4. il y a enfin ce qu'il convient d'appeler des « chasses à l'homme », qui concernèrent le Carnute Cotuatus (qui fut livré au supplice), l'Atrebate Commios (qui passa en Angleterre), et l'Eburon Ambiorix, pour lequel les termes sont éloquentes :

*César part pour ravager et saccager le pays d'Ambiorix (ad vastandos depopulandosque fines Ambiorigis) ; ayant renoncé à l'espoir de réduire ce personnage bien qu'il l'eût contraint de trembler et de fuir, il jugeait que son honneur exigeait au moins cette satisfaction : faire de son pays un désert, y tout détruire, hommes, maisons, bétail, si bien qu'Ambiorix, abhorré des siens — si le sort permettait qu'il en restât —, n'eût plus aucun moyen, après de tels désastres, de rentrer dans sa cité. (BG, VIII, 24)*

Évidemment, César n'eût jamais écrit de telles lignes, même s'il évoque parfois les « nécessités de la guerre ». Il faut donc nous féliciter de la relative... franchise, voire balourdise de Hirtius, qui dit souvent la vérité toute nue. Nous en verrons ultérieurement un exemple encore plus significatif.

Les combats cessent à la fin de l'été 51. César se rend en Aquitaine (à entendre au sens d'Aquitaine sub-garonnique), y reçoit des otages (probablement certains enfants des chefs des différents peuples).

*Après cela, il partit pour Narbonne avec une escorte de cavaliers, laissant à ses légats le soin de mettre l'armée en quartiers d'hiver : il établit quatre légions chez les Belges, sous les ordres des légats Marcus Antonius, Caius Trébonius et Publius Vatinius ; deux furent conduites chez les Héduens, qu'il savait posséder l'influence la plus considérable sur toute la Gaule ; deux autres, chez les Turons, à la frontière des Carnutes, devaient maintenir dans l'obéissance toute cette région jusqu'à l'Océan ; les deux dernières furent placées chez les Lémovices, non loin des Arvernes, afin qu'aucune partie de la Gaule ne fût vide de troupes. (BG, VIII, 46)*

Hirtius ne saurait exprimer plus clairement les incertitudes de la situation. La phrase sur les Éduens est étonnante : César leur avait pardonné et rendu leurs prisonniers après Alésia, mais... il se méfie ! Quant aux Arvernes, un épisode est très éclairant. Après la chute d'*Uxellodunum*, le chef cadurque...

*Luctérios, dont j'ai rapporté qu'il avait pu s'enfuir de la bataille, était venu se mettre entre les mains de l'Arverne Épasnactos : il changeait, en effet, souvent de résidence, et ne se confiait pas longtemps au même hôte, car, sachant combien César devait le haïr, il estimait dangereux tout séjour de quelque durée. L'Arverne Épasnactos, qui était*

*un grand ami du peuple romain, sans aucune hésitation, le fit charger de chaînes et l'amena à César. (BG, VIII, 44)*

Si Luctérios s'est réfugié auprès du chef arverne, c'est qu'il a des raisons de croire qu'il y sera en sécurité. Probablement étaient-ils liés par des liens d'hospitalité. Mais c'est le contraire qui se produit. Quant à César, il a placé des légions aux frontières des Arvernes : il n'est pas certain du « grand ami du peuple romain ». Bref, rien n'est sûr, tout le monde se méfie de tout le monde !

Le séjour de César dans la province romaine est également décrit en termes étonnants :

*Paucos dies ipse in prouincia moratus, cum celeriter omnes conuentus percucurrisset, publicas controuersias cognosset, bene meritis praemia tribuisset (cognoscendi enim maximam facultatem habebat quali quisque fuisset animo in totius Galliae defectione, quam sustinuerat fidelitate atque auxiliis prouinciae illius). (BG, VIII, 46)*

*Il ne resta que quelques jours dans la Province : il parcourut rapidement tous les centres d'audience, jugea les conflits politiques, récompensa les services rendus : il lui était, en effet, très facile de savoir la position de chacun envers Rome pendant le soulèvement général de la Gaule, auquel la fidélité et les secours de ladite Province lui avaient permis de tenir tête.*

Une nouvelle fois, Hirtius met en valeur la *celeritas* de César, qui fait les choses vite et bien. En Transalpine, donc, il expédie les affaires *paucos dies* (sûrement moins d'un mois, sinon Hirtius eût compté en semaines). Or, ces affaires ne concernent rien de moins que la conduite des *civitates* (au sens collectif) et des chefs, des *principes*, lors de l'insurrection de l'année 52. Qui s'est prononcé en faveur de Vercingétorix ? Qui a prôné la fidélité à César ? Il s'agit donc de régler les comptes, et César — écrit Hirtius — était parfaitement renseigné. Probablement, des listes étaient prêtes et, lors de ses assises, César pouvait rendre une justice expéditive, prononçant les châtements (la mort ou la confiscation des biens) ou distribuant les récompenses (on reviendra sur celles-ci).

Au terme de ce rapide séjour, « César revint auprès de ses légions en Belgique et hiverna à Némétocenna » (région d'Arras). Après quoi, les repères chronologiques sont assez flous si l'on suit le texte de Hirtius. Selon ce dernier, « les quartiers d'hiver achevés (*hibernis peractis*), il partit, plus tôt que de coutume et en forçant les étapes pour l'Italie (c'est-à-dire sa province de Cisalpine) afin de parler aux municipes et aux colonies à qui il avait recommandé son questeur Marc Antoine, candidat au sacerdoce » (BG, VIII, 50).

Antoine se présentait pour devenir membre du collège des augures de Rome : une place était vacante en raison de la mort de Quintus Hortensius (le très grand orateur, souvent rival de Cicéron) survenue en juin 50. Antoine a comme adversaire L. Domitius Ahenobarbus (un des descendants du premier gouverneur de Transalpine vers 122-118) qu'appuient nombre de sénateurs. Les enjeux sont très politisés : un échec d'Antoine affecterait le crédit dont jouit César. Hirtius indique que César apprit la victoire d'Antoine « alors qu'il était en chemin et avant

d'atteindre l'Italie ». Or, une lettre adressée à Cicéron (alors gouverneur de Cilicie) par son jeune ami M. Caelius Rufus lui raconte avec allégresse la défaite de Domitius et la joie qu'elle procure à certains. La lettre, écrite entre le 5 et le 10 août 50, a dû suivre de peu l'élection, que l'on peut dater du tout début août.

Si l'on assemble ces différents éléments, on conclut que César, loin de partir en mars, a dû quitter la Gaule courant juin voire début juillet. Quelle importance, dira-t-on ? Celle d'accorder un minimum de temps aux nombreuses mesures qu'eut à prendre César entre la chute d'*Uxellodunum* en septembre 51 et son départ pour la Cisalpine. Ici, prend place un autre passage de Hirtius :

*César, en hivernant en Belgique n'avait d'autre but que de maintenir les cités dans notre alliance, d'éviter de donner à aucune d'elles espoir ou prétexte de guerre. Rien, en effet, ne lui paraissait moins souhaitable que de se voir contraint à une guerre, au moment de sa sortie de charge, et de laisser derrière lui, lorsqu'il devrait emmener son armée, une guerre où toute la Gaule, n'ayant rien à craindre pour l'instant, se jetterait volontiers. Aussi, en traitant les cités avec honneur, en récompensant très largement les principaux citoyens, en évitant d'imposer aucune charge nouvelle, il maintint aisément la paix dans la Gaule que tant de défaites avaient épuisée et à qui il rendait l'obéissance plus douce. (BG, VIII, 49)*

La première partie du texte illustre de nouveau une certaine naïveté de son auteur : on ne saurait dire plus clairement que César comptait quitter la Gaule avec son armée et qu'il lui fallait assurer ses arrières, autrement dit que, dès l'hiver 51-50, il était déterminé à se lancer dans ce qui allait devenir la guerre civile.

La seconde partie évoque les mesures à prendre, et qui concernent (comme pour la Transalpine) les collectivités publiques (*civitates*), les dirigeants (*principes*) et les questions administratives (notamment en termes d'impôt).

Rappelons le texte de Suétone qui résume l'organisation décidée par César :

Omnem Galliam, quæ a saltu Pyrenæo Alpibusque et monte Gebenna, fluminibus Rheno et Rhodano continetur, patetque circuitu ad bis et tricies centum millia passuum, præter socias ac bene meritas civitates, in provinciæ formam redegit, eique quadringenties in singulos annos stipendii nomine imposuit.

*Toute la Gaule délimitée par les défilés pyrénéens, les Alpes et le mont Cemmène, par les fleuves Rhin et Rhône (ce qui forme un circuit d'environ 3 200 000 pas — un peu plus de 4 700 kilomètres), il la réduisit en province, à l'exception des cités alliées et de celles qui avaient bien mérité (de Rome), et il lui imposa un tribut annuel de quarante millions de sesterces. (Caesar, XXV)*

Donc, César, gouverneur de la province de Transalpine, engloba les nouveaux territoires dans sa province qui, du coup, s'accroissait de 3 ou 400 %. La *lex provinciæ* donnait la liste des *civitates* et leur statut : celles qui avaient été « réduites » étaient intégrées à la *provincia*, soumises au gouverneur et à l'impôt ; celles qui étaient reconnues *sociæ ac bene meritæ* jouissaient d'un des deux statuts privilégiés de *civitates foederatæ* ou de *civitates liberæ ac immunes*. Ces distinctions sont habituelles et bien connues.

Ce qu'on imagine moins, ce sont les conditions qui ont abouti à cet état de fait, les délégations de *principes* se succédant auprès de César, pour éviter la disparition de leur *civitas* ou son assujettissement à la *civitas* voisine, ou, inversement, arguant de leur fidélité pour obtenir un statut privilégié pour leur peuple et des avantages pour eux-mêmes. César écoutant, interrogeant, testant les degrés d'engagement et ... tranchant.

Des cités disparurent, on le sait, d'autres furent déplacées, pour des raisons qui ne sont pas toujours très claires et qui peuvent être interprétées de diverses manières. Nous avons repris un cas étudié naguère par Jean Hiernard, Professeur à l'Université de Poitiers : celui des Bituriges Vivisques. Rappelons les pièces principales du dossier.

César ne parle que des Bituriges tout court, ceux qui sont établis autour d'*Avaricum* (Bourges). Mais, à l'époque d'Auguste, notamment chez Strabon, sont distingués deux sortes de Bituriges.

*La Loire et la Garonne sont à peu près parallèles au Mont Pyréné et déterminent avec lui deux parallélogrammes dont les autres côtés sont d'une part l'Océan, d'autre part les Monts Cemmènes. Les deux fleuves sont l'un et l'autre navigables sur une distance d'environ 2 000 stades. La Garonne, grossie de trois affluents, a son embouchure entre le pays des Bituriges dits Bituriges Vibisques et celui des Santones, peuples gaulois tous les deux. De fait, ces Bituriges-là sont la seule population allogène installée sur le territoire des Aquitains ; ils ne leur paient pas d'impôts (la formule est ambiguë). Ils ont pour place de commerce Burdigalla, au bord d'une lagune formée par les bouches de la Garonne. (Strabon, IV, 2, 1)*

Un peu plus loin (IV, 2, 2) :

*Quant aux peuples situés entre la Garonne et la Loire et rattachés à l'Aquitaine (au sens augustéen), ce sont d'abord les Éluens (ou Helviens), dont le territoire commence au Rhône, puis après eux les Vellavii, autrefois rattachés aux Arvernes, aujourd'hui autonomes, ensuite les Arvernes, les Lémovices et les Pétrocoriens, suivis des Nitiobriges, des Cadurques et des Bituriges dits Bituriges Cubes (Kouboi).*

Si ces derniers — dits Bituriges Cubes (Kouboi) — correspondent par leur situation aux Bituriges souvent cités par César, qui sont ces Vivisques (ou Vibisques : Ouiviskoi en grec) installés dans le Bordelais ? D'où viennent-ils, du Berry ? Mais quand et pourquoi ?

La lumière est venue du réexamen récent opéré par Jean Hiernard<sup>1</sup> d'un monnayage du Berry, provenant d'un trésor trouvé en 1827 près de Cheverny par un berger qui le dispersa. Le grand numismate La Saussaye récupéra 48 monnaies « sur le fumier de la cour de ferme » : trois deniers romains, 45 « deniers gaulois », tous antérieurs à la guerre des Gaules.

La pièce qui nous intéresse porte au droit une tête à chevelure élaborée, au revers un cheval. Au-dessus du cheval, se distinguent trois lettres grecques :

1. Bituriges du Bordelais et Bituriges du Berry : l'apport de la numismatique, *Revue Archéologique de Bordeaux*, 1997, pp. 61-65.

omicron, upsilon, iota, soit OYI. Sous le cheval, on repère un kappa et un upsilon, mais un examen attentif montre un petit omicron dans la fourche de l'upsilon, soit KOY.



Ces légendes avaient fait l'objet de diverses hypothèses, jusqu'au jour où Hiernard eut l'illumination : OYI (que nous écrivons VI en latin) c'était le début du nom des Vivisques, et KOY (écrit Cu en latin), celui des Cubes !

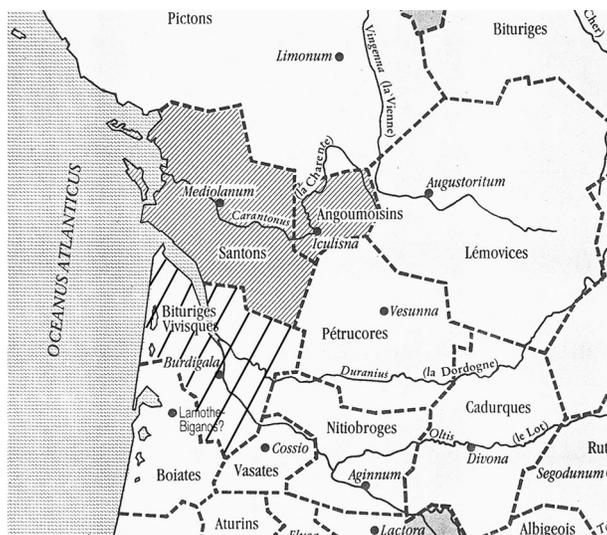
Voilà qui prouvait que, avant la guerre des Gaules, les Bituriges du Berry se composaient de deux entités (celles qu'on appelle souvent des *pagi*) : les Cubes et les Vivisques. L'une d'elles, la seconde, s'est plus tard retrouvée dans la région de Bordeaux. Quand et pourquoi ?

Faute de textes précis, nous nous heurtons à l'ambiguïté des mentions géographico-administratives. L'hypothèse généralement admise aujourd'hui est la suivante :

1. Les Santons, en quelque sorte, sont à l'origine de la guerre des Gaules puisque c'est sur leur territoire (évidemment avec leur accord) que devaient s'installer les Helvètes. Or, il est probable que celui-ci débordait vers le sud de la Gironde et de la Garonne. Il n'est pas absurde de supposer que les terroirs proposés aux Helvètes correspondaient à ceux où s'établirent plus tard les Bituriges Vivisques.

2. Pourquoi l'opération ? En 52, les Santons s'étaient ralliés à Vercingétorix, ils avaient fourni à l'armée de secours le contingent maximal (12 000 hommes), et les Bituriges avaient fait de même. Au terme de la guerre, César, réorganisant la Gaule, voulut punir ces deux peuples : les Santons virent leur territoire amputé d'un bon tiers et celui des Bituriges fut vidé de la moitié de sa population, contrainte à une sorte de déportation.

Cette théorie de la « punition » me laisse perplexe. Les Santons désiraient un apport de population dans le Bordelais, ils l'ont. Les Vivisques se voient remettre un superbe territoire au débouché de la voie Narbonne-Toulouse, avec un port de commerce déjà actif : il y a pire comme châtimement ! En outre, à en croire Pline, la *lex provinciae* accordait à ces trois *civitates* le statut de *civitas libera*. Saintes devint la capitale de la grande Aquitaine, certains de ses notables ont reçu la citoyenneté romaine de César lui-même, et ne parlons pas de son développement architectural et ornemental précoce.



Bref, il ne faut pas croire que nous puissions juger du sort des peuples à l'aune de critères simples. Les engagements personnels ont dû beaucoup compter. Les membres de l'aristocratie qui ont pris les « mauvaises » décisions en 52 ont été écartés, éliminés, remplacés par des « pro-Césariens » : pourquoi ne pas effacer la faute « collective », voire aider par telle ou telle faveur les nouveaux sénateurs et magistrats, comme le prouve le fameux passage du *Bellum Civile* III, 59 plusieurs fois commenté ?

\*\*

Nous attachant aux promotions individuelles, nous avons rappelé les deux généalogies les plus complètes qu'on puisse produire pour des *principes* gaulois se romanisant (celle qu'a établie Louis Maurin d'après les inscriptions de Saintes, celle que j'ai proposée pour Autun d'après deux inscriptions et un texte). Puis, nous avons étudié en détail certaines notices du livre de J.-B. Colbert de Beaulieu (†) et Br. Fischer, *Recueil des Inscriptions Gauloises*, vol. IV, *Les légendes monétaires*, XLV<sup>e</sup> Supplément à *Gallia*, 1998. Ces deux séries de documents attestent l'octroi précoce de la citoyenneté romaine à des Gaulois. L'un de ceux-ci se retrouve à la fois sur les inscriptions de Saintes et sur cinq monnaies : C. Julius Agedomopas. Un autre, Iulius Duratios, est sûrement le Picton décrit par Hirtius comme « constamment fidèle à l'amitié des Romains » (VIII, 26). Les autres ne sont connus que par les monnaies : C. Julius Teledhus, probablement un Bellovaque, dont la monnaie imite, au revers, le fameux éléphant présent sur les deniers romains d'argent avec la légende CAESAR. Enfin, trait intéressant : le monnayage séquane portant la légende TOGIRIX est fort répandu avant la guerre des Gaules. Après celle-ci, sont attestés des deniers d'argent à la légende de

(Q ?) Julius Togirix. Est-ce le même, un fils, un frère ? Difficile de savoir. Mais ces convergences doivent représenter un phénomène assez important dont nous n'entrevoions qu'une frange. Et le lien personnel qui unit César à ces *principes* qui sont ses fidèles est admirablement exprimé, en 49, lorsqu'il a décidé de se lancer vers l'Espagne où sont stationnées les troupes de Pompée :

*César s'était fait précéder en Espagne par six légions. Les troupes auxiliaires comprenaient environ six mille fantassins, trois mille cavaliers (qui avaient, les uns et les autres, servi César dans toutes les guerres précédentes), et un nombre égal provenant de la Gaule pacifiée par lui : tout ce qu'il y avait de plus noble et de plus brave dans toutes les cités avait été recruté individuellement. (BC, I, 39)*

Dans l'édition Budé, la dernière phrase est mal traduite. En effet,  
*nominatim ex omnibus ciuitatibus nobilissimo et fortissimo quoque euocato*

doit être ainsi comprise : c'est *nominativement* (en donnant leur nom, voire en s'adressant à eux par leur nom) que César fait venir « tous les plus nobles et plus braves » — c'est-à-dire les *principes* qui lui étaient attachés et qui allaient recruter eux-mêmes leurs propres contingents. Et cet indéfectible attachement ne fit jamais défaut en dépit d'incidents assez rares pour être mentionnés. Le « ménage avait été fait », les opposants éliminés, les fidèles couverts d'or, ayant bénéficié d'attributions de terres (celles que César avait ôtées aux autres) et, parfois, ayant reçu la citoyenneté romaine, ce qui leur conférait une incroyable supériorité : ils portaient le prénom et le nom de l'*Imperator*. Infiniment plus fort que lorsque Napoléon crée des ordres comme la Légion d'Honneur, ou anoblit ses fidèles en leur donnant des terres : ici, il s'agit d'*étrangers*, de barbares, qu'on intègre à l'ordre romain, qui écrasent leurs « concitoyens » par le statut dont ils bénéficient. On n'a pas, dans notre histoire moderne, de situations comparables.

\*  
\*\*

Survolant les événements des années 50 et 49 (le Rubicon franchi, la conquête de l'Italie, les campagnes d'Espagne), nous nous sommes un peu attardé sur le siège de Marseille. Non pour en étudier les causes et les modalités, mais pour cerner les conséquences de la capitulation de la cité phocéenne, c'est-à-dire la dislocation de ce qu'on appelle couramment son « domaine ». Donc, vers la fin octobre 49,

*Les Marseillais, sur l'ordre qui leur en est donné, nous remettent les armes et les machines de guerre, font sortir les vaisseaux du port et des chantiers, livrent l'argent du trésor. Ces choses faites, César laissa subsister la ville, considérant plutôt son nom et son antiquité que sa conduite envers lui ; il y place deux légions comme garnison, envoie les autres en Italie ; quant à lui, il part pour Rome. (BC, II, 22)*

(Notons le ton glaçant : « César laissa... envers lui ». Si on se rappelle le sort qu'il avait réservé à Bourges, à Orléans, à d'autres, le massacre possible a dû tenir à peu de chose, on devine la rage contenue).

Strabon en dit un peu plus sur les conditions de la capitulation :

*Ajoutons que César, comme les gouverneurs qui lui ont succédé, ont montré de l'indulgence vis-à-vis des égarements manifestés durant la guerre : se souvenant de l'amitié <qui unissait Marseille à Rome>, ils ont maintenu l'autonomie dont, depuis l'origine, jouissait la cité, de sorte que n'ont à obéir aux gouverneurs dépêchés dans la province ni elle-même ni ceux qui lui sont assujettis. (IV, 1, 5)*

« Autonomie », mais Marseille a perdu sa flotte de guerre, son monnayage — elle n'aura plus de politique extérieure. Que conserve-t-elle de son territoire ?

*Bien qu'Antipolis soit située dans une région appartenant à la Narbonnaise et Nice dans une région appartenant à l'Italie, Nice reste sous la juridiction des Massaliotes et de la province, tandis qu'Antipolis est réputée ville italote depuis qu'un jugement a été rendu en sa faveur contre les Massaliotes et qu'elle a été affranchie de leur tutelle.*

*Quant aux îles qui se trouvent en face de l'étroite bande de terrain dont nous venons de parler, les premières à partir de Massalia sont les Stœchades, qui comprennent trois îles importantes et deux petites. Elles sont cultivées par les Massaliotes, Ils y entretenaient autrefois un poste de garde construit pour lutter contre les incursions des pirates, à l'époque où les ports y étaient nombreux. (Strabon, IV, 1, 9-10)*

Ce texte se fonde sur le fait que, après la pacification des Alpes par Auguste, la frontière officielle entre l'Italie et la Gaule méridionale fut constituée par le fleuve Var. César avait laissé à Massalia Nice, Antibes et les Stœchades (îles d'Hyères). Antibes fit appel, sa demande fut acceptée, elle fut donc partie prenante de la *provincia* romaine, tandis que — paradoxe — une ville désormais située en Italie demeurait massaliote.

Que Marseille ait presque tout perdu, c'est une évidence. Du même coup, en 49, le paysage administratif du Midi de la Gaule se transformait de fond en comble, car, outre ses environs immédiats, Marseille avait contrôlé un immense territoire : à l'ouest, jusqu'au Rhône et jusqu'à la hauteur d'Avignon, à l'est au moins la côte et son arrière-pays immédiat. En outre, si l'on se fonde sur le texte de César *BC*, I, 35, Pompée lui avait attribué des terres à l'ouest du Rhône, chez les Volques Arécomiques et les Helviens. César devait donc réécrire la *lex provinciae*. Autrement dit, les dispositions prises lors de son bref séjour de l'automne 51 (qui avait, entre autres, comblé Marseille de faveurs) étaient devenues caduques ! C'est dire les incroyables bouleversements de l'époque.

Quand fut remodelée la *lex provinciae* ? Pour tenter de le savoir, nous avons pris un exemple précis : le cas de *Forum Julii* (Fréjus), la future colonie de la VIII<sup>e</sup> légion, où Octave, après la bataille navale d'Actium (en 31), devait aussi envoyer les navires capturés au sein de la flotte d'Antoine et Cléopâtre. Son nom, *Forum Julii*, apparaît dans la correspondance de Cicéron en mai 43 (*Fam.*, X, 15 et X, 17) : on admet donc depuis toujours qu'il s'agit d'une création de Julius Caesar. Rappelons qu'à l'époque un *Forum* représente à la fois un lieu de rassemblement pour des activités commerciales (évidemment d'un certain niveau, au moins celui d'une petite région, où font affaires producteurs et négociants) et le siège d'une circonscription juridictionnelle de second rang où se

règlent des affaires qui ne méritent pas de remonter plus haut — essentiellement au civil, probablement. Donc, une sorte de relais administratif et commercial, non dénué d'importance — surtout si César lui donne son nom.

Le patriotisme local (voire régional) veut évidemment que César lui-même soit venu en ces lieux, en ait apprécié la beauté ou la commodité (vieux *topos* qu'on retrouve pour la fondation de nombreuses villes ou colonies, à commencer par Marseille). Survolant rapidement les aspects archéologiques (que nous détaillerons en d'autres lieux), nous avons cherché à répondre à la question : quand César aurait-il (lui-même) créé *Forum Julii* ? Reprenant tous les textes concernant la période qui s'écoule entre la fin du siège de Marseille (*terminus post quem*) et la mort du dictateur (mars 44), nous avons constaté qu'ils souffraient à la fois d'erreurs de traduction et de calages chronologiques défectueux, qu'il serait trop long de détailler ici. La conclusion de notre étude tient en deux points. Le premier : il semble exclu que César ait pu, entre 49 et 44, passer quelque temps dans la région de *Forum Julii*, mais les correspondances de Cicéron, en 43, semblent supposer que *Forum Julii* est un nom connu de lui et qu'il sait localiser. Par ailleurs, plusieurs textes ou titulatures attestent une action de César dans le Midi de la Gaule (notamment avec l'envoi de Tibérius Néron signalé par Suétone, *Tib.*, 4). Nous avons suggéré que, fin 45, avant de se lancer dans la grande campagne qu'il méditait contre les Parthes, César a réorganisé l'Occident. De même qu'il est revenu sur la répartition provinciale (le Midi de la Gaule a été associé à l'Espagne citérieure), il a créé des colonies, un réseau de villes et de centres secondaires (*fora*). Ces dispositions furent présentées au Sénat de Rome, peut-être débattues — ce qui explique que Cicéron en ait eu connaissance.

Cet aperçu des chamboulements qu'ont provoqués si peu d'années est à compléter par d'autres analyses de nature archéologique, qui viendront en leur temps.

## II. SÉMINAIRES

Les séminaires ont porté sur :

— Les sépultures romaines aristocratiques de Naintré (Vienne), avec M. Henri DUDAY, *Directeur de Recherche au CNRS*, et M. Bernard FARAGO, *Ingénieur à l'INRAP*.

— Les découvertes gauloises du sanctuaire de Tintignac (Corrèze), avec M. Christophe MANIQUET, *Ingénieur à l'INRAP*.

— Les recherches récentes à Martigues (Bouches-du-Rhône), avec M. Jean CHAUSSERIE-LAPRÉE, *Archéologue de la Ville*.

— Le site de Bliesbruck (Moselle) : recherches et reconstitutions, avec MM. Jean-Paul PETIT et Philippe BRUNELLA, *Archéologues du Département*.

### III. RESPONSABILITÉS, ACTIVITÉS, MISSIONS

Le Professeur a participé au Conseil d'Administration de l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive (INRAP). Il est membre du Comité scientifique de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence, et de celui de la Carte Archéologique de la Gaule (CNRS, MEN, Culture).

Un colloque international a été co-organisé au Collège de France par la chaire des Antiquités Nationales et le Centre Archéologique Européen de Bibracte (Mont-Beuvray). Il s'est tenu du 3 au 7 juillet. Y ont été présentés et discutés les rapports consécutifs aux cinq tables rondes organisées en 2005 à Bologne, Budapest, Cambridge, Lausanne et Leipzig, sur le thème général « Celtes et gaulois : l'archéologie devant l'histoire ». Parallèlement, a été montée au Musée de la Civilisation gallo-romaine de Lyon une exposition consacrée à « la religion celtique en Gaule » dont le Professeur a été le haut-commissaire.

Le Professeur est allé en mission pour des séminaires, des conférences ou des colloques, à Lyon, Arles, Paris (Institut National d'Histoire de l'Art), Blois, Paris (Musée de Cluny), Metz, Orléans, Strasbourg, Amiens, Caen, Millau et Nantes.

Il a présidé des jurys de thèses et celui d'habilitation à diriger des recherches de M. Matthieu Poux.

### IV. PUBLICATIONS

#### *Ouvrages :*

— *Religion et société en Gaule*, Paris, Errance, 2006, 222 p. : direction de l'ouvrage et nombreuses contributions.

#### *Articles :*

— Postface à *Lugdunum, naissance d'une capitale*, In Folio Éditions, 2005.

— La religion gauloise revisitée, *Pour la Science*, juillet 2006, pp. 39-43.

— Le tableau de Lionel Royer « Vercingétorix jette ses armes aux pieds de César », *Acta Archaeologica Academiae Scientiarum Hungaricae*, LVII, 2006, pp. 201-207.

*L'Enquête de Lucius Valérius Priscus*, publiée en 2004 chez Actes Sud-Errance, a reçu le Grand Prix du Roman historique 2005, décerné lors des Rencontres de l'Histoire à Blois.

Nombreux interviews, articles ou interventions dans la presse écrite et audiovisuelle.